



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 12 octobre 2023 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 06 octobre 2023 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Mme Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Mariam KANTE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, adjoint au Maire, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme Leïla LARIK, adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Zoubida KHATTALA, adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Joanna MOHAMED,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU.

ABSENTS :

Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juin 2023
- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2023

COHÉSION ET RAYONNEMENT

- 1-Approbation de la convention de coopération entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) fixant les modalités d'organisation des classes de découverte appliquées aux classes de la Commune et les tarifs appliqués aux classes des autres villes accueillies au Mont-Saxonnex pour l'année 2024
- 2-Approbation de la convention de mise à disposition de la structure du Mont-Saxonnex, entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.)
- 3-Approbation de la convention d'objectifs et de financement du relais petite enfance (RPE) par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine
- 4-Modification du règlement des cimetières communaux

PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- 5-Approbation d'une subvention dans le cadre du dispositif "colos apprenantes"
- 6-Approbation de la convention de versement de subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 7-Approbation de la signature de la promesse synallagmatique de vente d'une parcelle cadastrée section I numéro 320 située à l'angle avenue de Verdun et rue du Haut de la Noue
- 8-Approbation et signature d'une convention relative au financement et travaux pour la mise en compatibilité du réseau orange nécessaire au dévoiement du réseau rue Gaston Appert dans le cadre de la réalisation de la halle de marché
- 9-Approbation et signature d'une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau adduction à l'eau potable (AEP) dans le cadre de la réalisation de la halle de marché
- 10-Approbation et signature d'une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau gaz dans le cadre de la réalisation de la halle de marché
- 11-Approbation du premier itinéraire du schéma cyclable, du plan triennal
- 12-Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur l'opération de travaux de réaménagement des carrefours et voies Bongarde et longue Bertrane à Gennevilliers et à Villeneuve-la-Garenne

RESSOURCES HUMAINES

- 13- Modification du tableau des effectifs

FINANCES

- 14-Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et créances éteintes
- 15- Approbation du Pacte financier entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne

DIRECTION GENERALE

- 16-Solidarité avec la population marocaine et libyenne
- 17-Prise de participation au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) QUODAM
- 18-Délégations de pouvoirs au Maire complémentaires en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 19-Désignation des membres de la commission extramunicipale pour le fond de résidentialisation et approbation du règlement intérieur

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. PELAIN, Maire :

Chers collègues, merci de prendre place, nous allons débiter dans une minute. Merci chers collègues. Je vous propose que notre collègue Mme Fatma SERIR assure le secrétariat de la séance. Pas d'opposition ou d'abstention ? Je vous remercie. Félicitation Mme Fatma SERIR, et donc tu peux procéder à l'appel, merci.

Mme Fatma SERIR procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Merci le quorum étant atteint, on peut donc débiter ce Conseil. Je ne peux pas débiter l'ordre du jour aujourd'hui sans avoir une pensée pour les nombreuses victimes des résurgences du conflit israélo-palestinien, autant pour les nombreuses victimes civiles israéliennes des crimes perpétrés par le Hamas que pour les familles palestiniennes aujourd'hui sous les bombes. Il n'y aura pas de débat ici ce soir mais je pense important de rendre hommage aux victimes et notamment aux ressortissants français et binationaux qui ont perdu la vie ces derniers jours et je vous en remercie.

Je souhaite vous présenter Mme Pascale BAYER-VILAIN, notre nouvelle DGS qui est donc juste ici et Mme Marie SAUVE, nouvelle DGA juste ici, bienvenue à toutes les 2.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juin 2023

M. PELAIN, Maire :

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2023. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je passe donc aux voix. Des votes contre ? Des absentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte rendu de la séance du 09 juin 2023

Unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2023

M. PELAIN, Maire :

Ainsi que l'approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2023. Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2023.

Unanimité

1-Approbation de la convention de coopération entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) fixant les modalités d'organisation des classes de découverte appliquées aux classes de la Commune et les tarifs appliqués aux classes des autres villes accueillies au Mont-Saxonnex pour l'année 2024

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

La Ville de Villeneuve-la-Garenne propose des classes transplantées aux élèves des écoles élémentaires de la Commune dans son centre de vacances du Mont-Saxonnex, situé en Haute-Savoie, depuis de très nombreuses années.

Pour l'année 2024, l'association intercommunale Vacances Voyages Loisirs (VVL) prendra en charge l'organisation de ces séjours suivant les tarifs présentés dans l'annexe à la convention :

A) Organisation des séjours pour le compte de la Ville de Villeneuve-la-Garenne :

- classe de neige à dominante ski alpin d'une durée de 9 jours : le tarif par élève est de 499 € sur la base d'un effectif de 20 à 25 élèves par classe ;
- des séjours de classe de nature au printemps d'une durée de 9 jours. Les activités proposées seront déterminées en concertation avec les équipes pédagogiques au tarif de 450 € par élève sur la base d'un effectif de 20 à 25 élèves par classe.

Nous avons également :

B) Tarifs pour l'utilisation du centre du Mont-Saxonnex par l'association VVL pour accueillir des classes d'autres villes pour des séjours de classe de neige :

- 43 €/enfant/nuit le prix de la pension complète matériel de ski compris et pension des animateurs incluses
- 38 €/enfant/nuit le prix de la pension complète sans le matériel de ski et pension des animateurs incluses

Pour information, les tarifs 2023 étaient respectivement de 40 € et de 36.50 €, soit une augmentation respective de 7,50 % et de 4,10 % par rapport à 2023.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir : approuver la convention de coopération et ses annexes fixant les modalités d'organisation des séjours, les tarifs proposés par l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) et la tarification appliquée à V.V.L pour l'année 2024.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Je disais merci Monsieur le Maire. Étant donné que ma collègue Mme Emmanuelle RASSABY a une extinction de voix, donc je lui prête ma voix pour porter cette intervention. Donc n'ayez crainte si je dis maman au lieu de papa, c'est juste parce que je vais juste lire son texte. La présentation de cette délibération est étonnante. Étonnante car elle laisse entendre que l'augmentation rendue indispensable en raison de l'inflation ne concerne que le public non-Villénogarennois. C'est bien comme cela que les chiffres sont présentés puisque les tarifs classes transplantées sont posés comme ça, alors que les chiffres pour les extérieurs sont indiqués avec référence au tarif précédent et même la traduction en pourcentage d'augmentation, ce que vous venez de rappeler Madame la Maire adjointe.

Finalement je suis étonnée de m'étonner encore du manque de transparence. Donc en prenant ensemble les délibérations du 15 décembre 2022 sur le même sujet et qui fixaient les tarifs pour les classes transplantées 2023 à 418 € pour les classes à dominante ski et 412 € pour les classes nature, la présente délibération fixe ces tarifs respectivement à 499 et 450 €, soit des augmentations de près de 20 % pour le premier et 10 % pour le second. Et pour les non-Villénogarennois, et vous l'avez rappelé, elles sont de l'ordre de 7,5 et 4,10. Nous pensions être encore les propriétaires du Mont-Saxonnex que le regretté Maire, M. Roger PREVOT, avait rêvé pour les enfants de Villeneuve-la-Garenne. Alors peut-être que ces augmentations vous semblent

mineures au point de ne même pas les préciser, mais pour les habitants qui font déjà les frais de l'augmentation de plus de 40 % de la taxe foncière depuis l'année dernière et pour qui l'augmentation de l'inflation induit une augmentation de 7 % à peu près cette année, ils vont devoir payer pour stationner encore et qui subissent par ailleurs de l'inflation sans pour autant qu'il y ait une augmentation de salaire. Il n'y a aucune augmentation mineure. Aussi pouvez-vous nous préciser qui va payer cette nouvelle augmentation ?

M. PELAIN, Maire :

Mme FOFANA je vous en prie.

Mme FOFANA :

Alors je tiens tout d'abord à souhaiter un prompt rétablissement à Mme Emmanuelle RASSABY. En ce qui va concerner ce que vous évoquiez, je vais essayer de faire en sorte de ne pas être soporifique d'autant plus que nous ne sommes qu'au début du Conseil municipal. Donc je pense que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait une refonte des tarifs et ce n'est pas parce que le tarif n'a pas été mentionné comme vous le souhaitiez qu'on manque de transparence. Je pense qu'aujourd'hui, il est porté à l'attention de tous les administrés le fait qu'il y a un effort qui a été fait par la Ville et notamment par Monsieur le Maire qui a été accompagné de l'équipe municipale pour que nous puissions proposer sur toutes nos activités des tarifs préférentiels, en tout cas des tarifs acceptables à nos administrés. Les tarifs que nous proposons aujourd'hui, aucun enfant ne paye 499 € M. BENTAJ et vous savez que c'est proportionnel aussi aux revenus des familles d'accord. Donc il n'y a aucun manque de transparence sur ce que nous avons évoqué là. Si vous souhaitez avoir plus d'éléments, je me mets à votre disposition pour pouvoir les donner ultérieurement ou vous pouvez vous rapprocher des équipes que vous connaissez également, mais là je pense qu'il n'y a pas de discussion. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Je rajouterai qu'on a ouvert le Mont-Saxonnex aux familles, aux associations et aux clubs sportifs, ce qui n'était pas le cas précédemment, à des tarifs très abordables pour que de nombreuses familles puissent en profiter et que ça a un énorme succès et qu'on est chaque jour sollicité pour pouvoir utiliser ou que les associations et les familles puissent utiliser ce très bel équipement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre cette délibération ? Des absentions ? Des votes pour ? C'est adopté à la majorité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de coopération et ses annexes fixant les modalités d'organisation des séjours, les tarifs proposés par l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) et la tarification appliquée à V.V.L pour l'année 2024.

**Pour : liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstention : Union pour Villeneuve**

2-Approbation de la convention de mise à disposition de la structure du Mont-Saxonnex, entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.)

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

La convention de coopération vient d'être renouvelée et approuvée. Celle-ci concerne la mise à disposition du centre de vacances à VVL pour permettre à l'association d'organiser des séjours d'hiver et de printemps pour les classes de la Commune au Mont-Saxonnex, mais également pour d'autres villes adhérentes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre l'association V.V.L. et la Commune pour fixer les conditions de mise à disposition du chalet.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur cette délibération ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention entre l'association V.V.L. et la Commune pour fixer les conditions de mise à disposition du chalet.

Unanimité

3-Approbation de la convention d'objectifs et de financement du relais petite enfance (RPE) par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine apporte son soutien à la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour le fonctionnement du « Relais Petite Enfance » (R.P.E.) situé au 29/31, rue Edouard Manet en fonction des actions mises et sur la base de l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Le Relais Petite Enfance s'appuie sur une démarche partenariale pour favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil, dans une perspective d'éveil et de socialisation de l'enfant.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de financement dans laquelle la Caisse d'Allocations Familiales apporte son soutien d'un montant de 11 500 € à la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour le fonctionnement du « Relais Petite Enfance » en fonction des actions devant être mises en œuvre par cet établissement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Ce sont les remarques de Mme RASSABY puisque je ne suis encore que le porte-parole. Je voudrais profiter de cette délibération pour féliciter le personnel du Relais Petite Enfance de Villeneuve-la-Garenne que j'ai eu la chance de fréquenter en tant que maman. Un personnel très qualifié et qui répond pleinement à sa mission et aux exigences posées par la CAF pour ce financement. Cette délibération devrait être l'occasion de le souligner. Je connais également votre engagement Monsieur le Maire envers la petite enfance et pour

la coordination entre ces différents acteurs qui d'ailleurs permet l'information délivrée par le Relais. C'est pourquoi sur ce sujet je voudrais attirer votre attention sur un acteur important de notre territoire, la Maison Pom d'Api. Nous sommes particulièrement inquiets face à la quasi-certitude de la fermeture de cette structure, nous et l'ensemble des parents concernés. Depuis de nombreuses années, ce sont plusieurs dizaines de familles Villéno-garennoises qui ont été accompagnées à raison de 12 chaque année. La directrice de la structure a été convoquée par la police afin que la procédure d'expulsion soit mise à exécution. Monsieur le Maire, vous avez déjà reçu la directrice, vos services l'accompagnent. Alors de la même façon que cette convention permet d'assurer le dispositif de notre Relais, pouvez-vous prendre ce soir l'engagement devant nous et devant les habitants que la structure ne fermerait pas, que la Ville débloquerait les aides nécessaires à la résorption des arriérés de loyer et que vous assurerez la pérennité du modèle économique en prenant part à une renégociation du loyer avec le bailleur ou en proposant un autre lieu adapté. Nous espérons vous voir rassurer les familles, la directrice, ainsi que toutes les personnes qui ont suivi ce dossier. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Effectivement, la crèche Pom d'Api est en difficulté, nous avons reçu encore ces derniers jours sa directrice pour l'accompagner dans cette épreuve. Il y a un sujet, mais ça, vous le savez très bien, c'est que c'est une société privée et que malheureusement la Ville ne peut pas résorber la dette d'une société privée. Une fois que j'ai dit ça, on l'accompagne aussi pour trouver une solution à cette difficulté, comme je le disais. Malheureusement, je pense que, et vous l'avez souligné donc vous en êtes conscients, qu'une fermeture de cette structure devient inévitable. Il y a eu un jugement. Par contre, il y a 2 sujets, comment on accueille les jours ou dans les semaines qui viennent les parents, les familles et donc les enfants ? et comment on travaille avec Mme TRABELSI sur, et c'est le cas actuellement, sur un nouveau projet professionnel qu'il soit dans le cadre d'un nouveau lieu d'accueil ou ne serait-ce que pour elle ? Donc elle est maintenant quotidiennement accompagnée par Mme FOFANA, par l'équipe que je vous ai présentée tout à l'heure et par le Département aussi des Hauts-de-Seine. Et l'idée est de vraiment, d'une part, accompagner les familles, d'autre part, accompagner la directrice Mme TRABELSI dans cette épreuve pour pouvoir trouver une solution professionnelle à cette difficile épreuve, comme je le disais.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de financement dans laquelle la Caisse d'Allocations Familiales apporte son soutien d'un montant de 11 500 € à la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour le fonctionnement du « Relais Petite Enfance » en fonction des actions devant être mises en œuvre par cet établissement.

Unanimité

4-Modification du règlement des cimetières communaux

Rapporteur : Madame Sandrine HERTIG

Le précédent règlement intérieur des cimetières communaux de Villeneuve-la-Garenne datant du 23 décembre 2019 nécessite d'être revu aux fins de tenir compte de l'évolution de la législation et de la réglementation françaises applicables en matière funéraire. Il est ainsi modifié sur trois points.

Le premier point concerne l'abrogation de l'article 15 qui prévoyait la perception de taxes sur les convois, les inhumations et les crémations.

Le deuxième point concerne la suppression d'une phrase de l'article 24 du règlement intérieur qui stipulait que la municipalité reprenait de droit la concession sans formalité particulière à l'égard des familles. Cette phrase est contraire à une décision du Conseil d'État du 11 mars 2020 qui impose au maire de rechercher et

d'informer les titulaires d'une concession ou leurs ayants-droits de l'extinction de la concession et de leur droit à en demander le renouvellement.

Le troisième point concerne l'ajout d'une phrase à l'article 1^{er} du règlement intérieur qui précise que les entrées dans les cimetières ne sont plus admises un quart d'heure avant l'heure de fermeture. Cette mesure vise à prévenir les incivilités liées au non-respect de l'horaire de fermeture des cimetières. Pour rappel, les cimetières sont ouverts toute l'année sans exception de 8h30 à 17h30.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur des cimetières communaux.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De modifier le règlement intérieur des cimetières communaux

Unanimité

5-Approbation d'une subvention dans le cadre du dispositif "colos apprenantes"

Rapporteur : Monsieur Bachir HADDOUCHE

Alors moi je viens vous annoncer qu'on va continuer justement l'esprit de M. PREVOT et on va continuer encore à monter en puissance sur le Mont-Saxonnex et on va quand même envoyer encore des personnes, même au mois d'octobre Monsieur le Maire, donc voilà.

Pour la quatrième année consécutive, le dispositif Colos apprenantes s'inscrit dans le programme « Vacances apprenantes ». Il est porté par le ministère de l'Éducation nationale et Jeunesse.

Le dispositif a un triple objectif :

- Éducatif : permettre aux jeunes de consolider ou acquérir des connaissances et compétences.
- Social : contribuer au départ en vacances de mineurs issus de quartiers populaires
- Culturel : encourager la découverte de territoires et activités dans un cadre sécurisé en véhiculant des valeurs de tolérance et laïcité.

Alors cette année 2023, le service départemental à l'engagement de la Jeunesse et aux Sports a accepté les dossiers de candidature déposés par la Ville. Nous sommes sur une subvention de 78 000 €, équivalent à peu près à 200 places, 195 places précisément pour la Commune, et ces places sont réparties de la manière suivante sur un tableau : l'association AA92 12 000 € ; Génération Unis 34 000 € ; Agir pour s'accomplir (APSA) 10 000 € et le Service Enfance 22 000 €. Donc les associations en général vont au Mont-Saxonnex donc c'est une convention et c'est bien articulé et c'est des « colos apprenantes » où on fait effectivement des vacances pédagogiques, pas que des maths ou du français, mais c'est vraiment un apprentissage pédagogique et derrière, il faut une déclaration au ministère de la Jeunesse et des Sports avec un encadrement. On a un contrôle derrière avec nos services, on a un retour fait et c'est ouvert aussi à d'autres associations si d'autres associations se mettent en ordre de marche pour pouvoir bénéficier de ces « colos apprenantes », ça fait qu'on a encore une masse d'enfants qui partent au Mont-Saxonnex et pas que d'ailleurs, on peut partir aussi ailleurs. Voilà.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal la répartition des subventions aux associations annoncées juste avant, donc le bénéficiaire de ce dispositif suivant.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? M. BENTAJ, allez-y.

M. BENTAJ :

Restons dans la continuité de l'esprit de M. PREVOT, puisque le mois d'octobre, c'était l'anniversaire de sa disparition, vous le saviez M. HADDOUCHE, le 5 si mes souvenirs sont bons. M. PREVOT, je ne pense pas qu'il a été élu, lui, pour faire faire au lieu de faire. Il avait au moins cette chose pour lui qui était, à partir du moment où il assumait son rôle de Maire, il faisait, il ne déléguait pas. Ce qui nous surprend à vrai dire dans cette délibération-là, et je ne vais pas lire le texte de ma collègue puisque je vais juste faire un commentaire à haute voix, ce qui nous surprend c'est un petit peu cette manie que vous avez à déléguer les actions. Si on regarde juste la répartition en fait des financements alloués, pratiquement 72 % vont à des associations, le reste pour le Service Enfance. Comme si quelque part le service n'était pas en mesure lui d'assumer pleinement ou en tout cas la part du lion de cette action là et qu'il faille recourir à l'association AA92 pour 12 000 €, Génération unis pour 34 000 €, Agir pour APSA pour 10 000 € et bien sûr le Service Enfance pour 22 000 €. De mes cours de droit, je me rappelle d'une chose, c'est qu'une politique publique doit s'assumer pleinement et elle a recours à l'externalisation, elle a recours à d'autres partenaires quand elle ne touche pas un public, c'est-à-dire qu'on va aller chercher une association parce qu'en fait un public cible ne rentre pas dans l'action ou on a du mal un petit peu à l'avoir. A supposer qu'au travers de la lecture des financements que vous accordez à ces différentes associations, que la majorité du public cible de l'action est couvert par des associations et pas par le service de la Ville. D'où notre inquiétude en fait. Je m'arrêterai là.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Alors 2 choses, merci de laisser la mémoire de M. PREVOT, c'est quand même assez dérangeant vos propos depuis le début du Conseil et un peu facile. Ensuite, 100 millions de budget pour la Ville, 1 million d'euro pour les associations, donc je pense que la Ville assume, je ne vous ai pas donné la parole. La Ville assume totalement ses responsabilités. C'est un appel à projets qui est lancé par le ministère, les associations ont répondu à cet appel à projets.

Écoutez, je vous invite à aller leur dire qu'elles ne peuvent pas en bénéficier parce qu'elles ne sont pas capables de faire le travail. Moi justement je fais confiance aux associations et au tissu associatif, comme je fais confiance aux services de la Ville qui sont des professionnels excellents. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. HADDOUCHE :

Je tenais à donner une petite précision.

M. PELAIN, Maire :

M. Bachir HADDOUCHE, allez-y.

M. HADDOUCHE :

Non juste pour vous répondre M. BENTAJ, c'est pour vous préciser en fait, si vous le souhaitez. Alors en fait c'est un appel à projets effectivement global et nos services accompagnent des associations. D'ailleurs, il faudrait que d'autres associations puissent venir parce que nous, du coup, ça nous fait partir beaucoup plus d'enfants que prévu. Nous, on a un quota au niveau de la Commune, on ne peut pas dépasser ce quota-là, et puis après il y a de l'individuel sur JPA (*Jeunesse au Plein Air*), vous allez sur le site en lui-même où là vous candidatez de façon individuelle. Mais ces appels à projets là, d'autres villes s'en chargent, elles sont beaucoup plus efficaces que nous. Nous, on a rattrapé notre retard et aujourd'hui, ça nous permet de faire partir beaucoup plus d'enfants que prévu que notre service puisse absorber et avec des associations qui travaillent en étroite collaboration avec les services. Mais demain si on peut en accueillir encore 3-4 de plus d'associations, je n'hésiterai pas.

Mme KANTE sort de la salle.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Mme KANTE est bien sortie, très bien. Pas d'autres remarques ? On va donc passer aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité. Tout ça pour ça.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La répartition des subventions aux associations et service de la Ville de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRES :	MONTANTS :
L'Association des Africains du 92 (AA92) Adresse postale : 1, square Paul Claudel – 92390 Villeneuve-la-Garenne	12 000 €
Génération Unis Siège : 1 square Gérard Philippe - 92390 Villeneuve-la-Garenne	34 000 €
Agir pour s'accomplir (APSA) Siège : 137 boulevard Gallieni - 92390 Villeneuve-la-Garenne	10 000 €
Service Enfance Siège : 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve la garenne	22 000 €
Total des acomptes :	78 000 €

Unanimité

6-Approbation de la convention de versement de subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Plusieurs projets portés par la Ville ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain, dont :

- L'achat et l'installation de barrières recyclés pour le square Abbé Pierre pour un montant de 52 509,31€ HT.
- L'installation de sondes d'arrosage intelligentes aux pieds des arbres, pour les sites École Jean Moulin, Square Abbé Pierre, Parc de la Mairie, pour un montant des 11 759€ HT.
- L'installation au sein de plusieurs sites de la Ville, de bornes de recharge pour véhicules électriques pour un montant de 29 999,00€ HT.

La Métropole du Grand Paris a accordé une aide d'un montant total de 41 134 € HT.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Métropole du Grand Paris relative au versement de subventions pour les projets cités ci-dessus.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention avec la Métropole du Grand Paris relative au versement de subventions pour les projets cités ci-dessus.

Unanimité

7-Approbation de la signature de la promesse synallagmatique de vente d'une parcelle cadastrée section L numéro 320 située à l'angle avenue de Verdun et rue du Haut de la Noue

Rapporteur : Monsieur Alain-Xavier FRANCOIS

La Ville souffre actuellement d'un important déficit de l'offre de santé à destination de ses habitants. Pour lutter contre cette désertification, la Municipalité s'est engagée dans un projet de création de plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires qui vont permettre d'accueillir, à court ou moyen terme, des médecins généralistes et spécialistes ainsi que des professionnels paramédicaux.

Ce futur bâtiment s'implantera dans la continuité de l'hôpital existant, à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue du Haut de la Noue, sur une emprise publique communale de 375 m², qui fera l'objet d'une cession par la Ville à l'association ADEF Résidences.

Ce projet de centre d'imagerie médicale, d'une surface de plancher de 1096 m² environ, s'étendra sur 4 niveaux (R+3) et proposera les équipements suivants :

- Un pôle Imagerie constitué de 2 IRM et d'un scanner,
- Un pôle de radiologie comprenant 2 salles d'examen,
- Un pôle échographie comprenant 2 salles d'examen,
- Un pôle imagerie de la Femme comprenant une salle de mammographie et une salle d'échographie.

Un arrêté municipal a été pris le 3 août 2023, portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement de ladite emprise, qui s'est déroulée du 12 au 27 septembre 2023. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport en émettant un avis favorable sur le projet de déclassement.

Il y a donc lieu de décider de la désaffectation de l'emprise de 375 m² de la parcelle cadastrée section L numéro 320.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la promesse de vente pour un montant de 964 500 € HT avec l'association ADEF Résidences ou à toute personne morale s'y substituant.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

M. BENTAJ :

Merci. Nous nous réjouissons de voir que l'hôpital Nord 92 réintègre une prestation qu'il avait dû abandonner il y a plusieurs années, notamment en 2017. En effet, et pour mémoire, c'est suite au plan hôpital 2012 que l'hôpital Nord a dû effectuer d'importants travaux qui ont nécessité de gros investissements. Et malgré cela, l'ARS a retiré les aides financières et pire même a décidé de ne plus rembourser certaines prestations qui seraient effectuées au sein de l'hôpital. Ce fut le cas du service des rendez-vous non programmés, plus communément appelé urgences, mais aussi le service de radiologie, et cela alors que nous étions reconnus en carence, à la limite du désert médical. Alors si nous sommes ravis de voir la partie radiologie rouvrir à nouveau, nous aurions aimé voir figurer, dans le cadre des négociations ouvertes avec l'hôpital et l'ARS, la réouverture des consultations non-programmées également. Car aujourd'hui, nous cédon un patrimoine foncier, mais quelles garanties ont été amenées sur la pérennité du modèle économique de l'hôpital jugé non viable il y a encore à peine 5 ans ? Quel plan de développement de l'activité et de sa pérennité financière ont été présentés afin de nous garantir qu'il ne s'agit pas d'une opération foncière masquée par un service de radiologie qui fermera à nouveau dans 2 ans ou 3 ans ? Et si son modèle est vraiment pérenne, pourquoi ne pas avoir incité l'hôpital à rouvrir les urgences également ? Et puis entre nous, arrêtez de parler de 3 maisons de santé quand il s'agit d'un déplacement de cabinet dans un autre lieu.

M. PELAIN, Maire :

Merci M. BENTAJ, en polémique même là-dessus, bravo. Donc 3 maisons de santé, je n'arrête pas d'en parler, je le dis, 1 maison de santé qui a ouvert à Jean Moulin, donc effectivement le docteur MAZARS s'est délocalisé à Jean Moulin avec un autre médecin, mais il y a 2 nouveaux médecins qui se sont installés, donc si je compte bien ça fait 4. Nous avons réservé et gardé le cabinet médical du Docteur MAZARS à « la Banane », donc c'est un accord avec le bailleur et 2 jeunes médecins sont fléchés sur ce cabinet pour travailler sur la proximité et l'hyper-proximité. Vous avez dû le remarquer, mais vous oubliez de le dire, la maison de santé au nord est en travaux à nouveau et ouvrira avec du retard, mais elle ouvrira, et les cabinets ont été aujourd'hui mis à disposition de professionnels de santé. Et nous travaillons, nous avons rencontré avec Mme AAZIZ les prestataires qui nous accompagnent pour la 3^{ème} maison de santé en face du Quartz sur la ferme urbaine et dont les travaux commenceront à la fin de l'année. Donc je n'arrête pas d'en parler, j'en parle haut et fort et j'en suis très fier et je suis très fier de cette équipe qui a pu porter ce projet-là, Mme AAZIZ et l'équipe du CCAS.

Ensuite oui l'hôpital devait fermer mais on s'est engagé à renforcer la présence de professionnels de santé sur la Ville, c'est ce que l'on fait, on tient nos engagements et donc nous ouvrons et nous accompagnons l'hôpital pour ouvrir ce centre d'imagerie, ce n'est pas de la radiologie, c'est de l'imagerie et cela se fera avec un démarrage des travaux le 24 octobre et une livraison à l'été 2025. Vous pouvez essayer de poser un recours pour ralentir le projet, vous vous vantez de ça sur la voie publique, mais écoutez, les Villénogarenois en tiendront compte, j'imagine, si celle-ci prend du retard.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ce point-là ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La signature de la promesse de vente pour un montant de 964 500 € HT avec l'association ADEF Résidences ou à toute personne morale s'y substituant.

Unanimité

M. PELAIN, Maire :

3 délibérations qui se suivent sur le même sujet, nous commençons par la 8, vous ferez peut-être une présentation globale des 3 et nous voterons délibération par délibération ensuite.

8-Approbation et signature d'une convention relative au financement et travaux pour la mise en compatibilité du réseau Orange nécessaire au dévoiement du réseau rue Gaston Appert dans le cadre de la réalisation de la halle de marché

9-Approbation et signature d'une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau adduction à l'eau potable (AEP) dans le cadre de la réalisation de la halle de marché

10-Approbation et signature d'une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau gaz dans le cadre de la réalisation de la halle de marché

Rapporteur : Monsieur Frédéric RARCHAERT

La halle de marché actuelle a été déconstruite pour permettre une reconstruction d'une nouvelle halle complétée de 2 cellules commerciales, ainsi que d'un parking public enterré sous l'emprise du futur bâtiment. Au-delà des travaux de construction de la halle, des travaux préliminaires sont nécessaires pour réaliser les dévoiements de réseaux, notamment ceux d'ORANGE, mais également ceux du concessionnaire SENEQ et du concessionnaire GRDF. Le réseau est en interface avec le projet de construction du parking souterrain. Il

a donc été convenu entre la Ville et les différents concessionnaires de réaliser au préalable ces dévoiements pour la bonne réalisation du projet et préserver les différents réseaux pendant la durée des travaux. En ce qui concerne ORANGE, le montant des travaux est donc fixé à 28 358,80 € ; pour la partie SENE0 82 094,52 € et pour le concessionnaire GRDF 60 971,47 €.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé ce soir au Conseil municipal de bien vouloir approuver les 3 conventions relatives aux études et aux travaux concernant le dévoiement des différents réseaux situés rue Gaston Appert.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ces points-là ? M. BENTAJ, allez-y.

M. BENTAJ :

Merci Monsieur le Maire et j'apprécie énormément le calme que vous gardez, la zénitude quand il s'agit de me répondre. Vous faites le choix de construire un parking à la place d'un groupement scolaire pour préserver vos capacités financières et construire une halle de marché à 24 millions d'euros, plutôt à 20 millions d'euros, pardon. Et sur ces 20 millions d'euros, 7 à 8 millions d'euros vont à la construction d'un parking qui en passant sera géré par pour au moins 12 ans, compte tenu de l'article 4 du titre 2 du contrat de concession avec la SPL. 7 millions d'euros d'investissements pour grosso modo une structure qui elle majoritairement est gérée par Clichy, puisque vous leur avez donné la majorité. Et donc nous investissons sur des fonds de la Ville au profit d'une société privée au sein de laquelle nous ne sommes même pas majoritaires. Vous dites que la halle participe d'une centralité, je la recherche depuis des années à Villeneuve-la-Garenne la centralité. Vous voulez la fantasmer, vous voulez la créer à tout va, mais elle restera juste un fantasme parce qu'on n'a pas les transports lourds et vous n'avez pas su négocier des transports dans le cadre du Grand Paris. Vous dites donc la halle participe d'une centralité quand nos concitoyens n'ont plus les moyens avec l'inflation de fréquenter les marchés, y compris celui-là aujourd'hui. Et comme cet équipement n'est pas visible et ne le sera jamais vu du tramway, puisque de toute façon Villeneuve-la-Garenne n'est que traversée compte tenu de son emplacement. Et d'ailleurs même, ça aurait été intéressant étant donné les études, qui ont été faites et qui à l'époque, vous avaient proposé de le déplacer, mais vous avez souhaité le garder à sa place alors même qu'il a 2 ou 3 secondes de visibilité quand on passe par le tramway pour le voir. Et parce que ce projet n'est pas près de sortir de terre, et non pas parce que je l'empêcherai de sortir de terre, sortez-le votre projet à 20 millions d'euros, les Villéno-garennois vous jugeront là-dessus. Mais quand il s'agit de la déclaration d'utilité publique, oui j'ai saisi le juge, comme j'ai saisi le juge sur plusieurs autres actions. Et je le dis à nos concitoyens, à défaut de vous convaincre politiquement et par raison de changer d'avis, le dernier recours que vous nous laissez, c'est de saisir le juge administratif sur nos deniers personnels. Moi je n'ai pas les deniers de la Ville pour pouvoir me défendre.

M. PELAIN, Maire :

Attendez, excusez-moi, est-ce que vous avez, non, excusez-moi je vous coupe 2 minutes, le règlement intérieur dit bien que les interventions sont sur l'ordre du jour. Donc là, on est sur le dévoiement des réseaux, donc soit vous abordez le dévoiement des réseaux, soit je passe au vote.

M. BENTAJ :

Dans ce cas-là, vous savez, passez au vote.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Donc comme vous avez parlé, je vais quand même vous répondre. L'école Jean Moulin et son gymnase verront bien le jour et le projet avance sûrement, il n'y a pas de souci. Le marché est un engagement et vous avez participé à ce programme M. BENTAJ, et donc il verra le jour il n'y a pas d'inquiétude. D'ailleurs les travaux sont en cours et les Villénogarennais et les commerçants l'attendent avec impatience. Les transports, je suis désolé, ce n'est pas en 3 ans qu'on arrive à négocier une station de métro dans notre Ville, le maire précédent ne s'y est pas attelé. Et puis on remarque bien l'image de la Ville que vous avez, une image vraiment négative de cette Ville. Vous venez de le souligner 2 fois. Moi au contraire, c'est une Ville qui a un vrai potentiel, qui mérite de rayonner et d'être attractive et c'est ce dont on s'attache.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Alors on passe à la 8, donc le dévoiement des réseaux, notamment ceux d'ORANGE. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Pour le point 8, donc le dévoiement du réseau Orange. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention relative aux études et aux travaux concernant le dévoiement du réseau Orange situé sous la rue Gaston Appert.

Unanimité

Pour le point 9, donc le dévoiement du réseau SENEQ. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau adduction à l'eau potable.

Unanimité

Le point 10, c'est le dévoiement des réseaux de GRDF. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention fixant les modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de dévoiement du réseau de gaz.

Unanimité

11-Approbation du premier itinéraire du schéma cyclable du plan triennal

Rapporteur : Monsieur Alain-Xavier FRANCOIS

En 2019, la Ville a enclenché l'élaboration de son schéma cyclable communal en commençant par la réalisation d'un diagnostic partagé avec notamment différentes actions de concertation en présence des Villénogarennais, d'une stratégie et d'un plan d'action finalisés en mai 2021. Ce diagnostic relate notamment des aménagements cyclables hétérogènes et discontinus mais une Ville avec de courtes distances et peu de relief.

Le schéma cyclable propose la réalisation d'itinéraires structurants permettant une desserte en réseau de l'ensemble du territoire. De nombreux axes étant assujettis aux projets d'aménagement futurs (NPNRU Centre-ville, Projet Partenarial d'Aménagement). Ils bénéficieront d'un aménagement dans ce cadre. Aussi, il a été proposé d'aménager en priorité l'itinéraire Voie Promenade permettant une desserte nord-sud du territoire communal, ainsi que l'ensemble des quais de Seine jusqu'au Centre commercial Quartz, et bénéficiant à la fois de déplacements de loisirs, pour des publics peu expérimentés ou des déplacements domicile-travail.

Le plan triennal est ainsi proposé :

- Renforcement Mail Roger Prévot / Voie Promenade Sud / Rue Edouard Manet pour 2023.
- Aménagement avenue G. Pompidou / Giratoire Paul Herbé (tout ce qui est devant piscine Cattiau) pour 2024 ;
- Aménagement rue Nelson Mandela pour 2025 (la création d'une vraie bande cyclable et pas juste un coup de peinture au sol, mais bien une voie protégée) ;
- Compléments en stationnements et services vélo pour 2023, 2024 et 2025 (tout ça étalé sur 3 ans).

Les opérations présentées pourraient être subventionnées entre 30 % et 50 % maximum du montant HT des travaux par la Région.

Dans l'objectif de déployer le schéma cyclable proposé et favoriser la mobilité durable, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le schéma cyclable et la mise en œuvre du premier itinéraire ;
- de s'engager à réaliser le programme d'opérations pluriannuel en faveur du vélo ci-annexé, en déclinaison du schéma cyclable communal.
- et de s'engager à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ces aménagements et à tenir informés les partenaires financiers de ces aménagements.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

M. LAGARDE :

Bonjour Monsieur le Maire, bonjour mes collègues. Comme on le voit bien sur la carte, le schéma cyclable est très structuré sur notre Département, notre Ville et puis après un petit peu sur les bords de Seine. On a toujours de grosses difficultés ici pour traverser les ponts et le vélo sur les ponts, que ce soit le pont de Saint-Ouen, le pont de Saint-Denis, c'est une catastrophe. Donc voilà je voulais savoir si vous aviez des idées pour pouvoir un petit peu développer la connexion en vélo vers l'autre rive de la Seine où notamment nous allons avoir des grosses interconnexions de métro et de RER.

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Évidemment c'est bien d'avoir un schéma directeur d'autant plus que les interventions sont multiples entre la Région, l'État, la Métropole, la Ville, le Département, chacun a sa vision des pistes cyclables à construire. On a du mal quand même avec le schéma directeur à voir qui coordonne tout ça. C'est la Ville qui a la maîtrise de l'ensemble des projets et de leur enchaînement en réalisation, c'est ma première question, parce que sinon ça donne l'idée que chacun peut réaliser à son rythme et pas obligatoirement avec une grande cohérence. Ma deuxième question, c'est que les effets produits sur les voiries, la circulation ne sont pas abordés. On dirait, on trace, il y a des traits, il y a des parcours, il y a bon voilà, ça paraît assez ambitieux. Le problème c'est que beaucoup de villes l'ont démontré. On ne peut pas faire des pistes cyclables sans prendre de la place à quelqu'un d'autre. L'exemple de Verdun est typique, on a une piste cyclable et elle est quand même, les cyclistes qui l'utilisent nous disent qu'ils ont souvent quand même la trouille, ce n'est pas des vraies pistes cyclables, c'est-à-dire que la place n'est pas faite pour réellement être en sécurité, tranquille

en déplacement vélo. Et donc j'aimerais savoir quand même jusqu'où vous allez dans l'occupation du sol par les vélos sur les itinéraires concernés. Parce que ça veut dire que le plan de circulation voiture change obligatoirement, il y a des rues quand même qui ne permettent pas les voitures à double sens et les pistes cyclables vélo telles qu'elles sont programmées. Et donc on dirait que cette partie-là qui évidemment a des répercussions sur des utilisateurs actuels de ces voies par des voitures ne sont pas abordées parce qu'elles peuvent fâcher.

On voit les débats parisiens, évidemment il y en a qui râlent. Mais quand les pistes cyclables sont réalisées avec de la place, avec de la sécurité, ça fonctionne bien, il y a du monde dessus, mais à condition que ça soit réalisé avec de la qualité. Là je ne vois pas où sont les répercussions sur le réseau existant, que ce soit d'ailleurs piétons ou voitures ou camions. Je ne pense pas qu'on puisse continuer à avoir, vu la largeur de nos rues, et la place pour les voitures, et la place pour les vélos à double sens, et la place pour les camions ou pour les bus RATP. Et donc j'aimerais quand même que l'on aille plus loin dans ce que vous nous présentez et ses répercussions. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Effectivement, la coordination est essentielle et c'est pour ça qu'on a signé un PPA, un Plan Partenarial d'Aménagement, d'ailleurs les partenaires sont cités ici : Préfecture, Département, Région, Métropole, le Département de la Seine-Saint-Denis également. Sont partenaires Gennevilliers et Saint-Denis, Asnières et L'Ile-Saint-Denis, pas uniquement sur ce projet-là. Le Plan Partenarial d'Aménagement est un dispositif qui permet de travailler sur la cohérence de l'ensemble de nos projets. C'est présidé par moi-même et M. OLLIER, donc ce sont des élus qui président ce PPA. Cela permet d'avoir une vision très précise de ce que souhaitent les élus. Effectivement on parle du projet ANRU2, on parle ANRU2 Centre-ville et Caravelle, on parle des projets boulevard Gallieni, on parle de projets autour du centre commercial du Qwartz, et cetera, des OIM liées à l'enfouissement des lignes à haute tension. Et donc l'ensemble de ces projets doivent être coordonnés pour éviter que tous ces projets partent de manière isolée, même les projets privés d'ailleurs, partent de manière isolée et que tout ça manque de cohérence. Dans le cadre de ce PPA, il y a donc la question de la mobilité. La question de la mobilité douce est abordée. Il faut effectivement sécuriser ces mobilités douces aujourd'hui, vous avez raison, faire du vélo à Villeneuve-la-Garenne reste quand même difficile, pas mal difficile. Malgré tout, le Département a commencé à travailler sur la piste cyclable boulevard Maréchal Leclerc, Charles de Gaulle et va continuer jusqu'à Jean Jaurès où là, il y a de la place, et ce sont vraiment des pistes cyclables isolées. Nous travaillons dans le cadre du PPA, et d'ailleurs la Métropole s'est engagée à financer en grande partie la réhabilitation des quais de Seine, parce qu'on doit réhabiliter ces quais de Seine tout en les gardant en zone 30, circulation douce, et cetera. Les voiries cyclables sont prévues dans ce cadre-là. Reste maintenant à travailler sur l'avenue de Verdun, vous avez raison. La possibilité n'est-elle pas d'utiliser ces trottoirs très larges en fait pour arriver jusqu'au pont de l'A86 où, de l'autre côté de l'autoroute, vous avez la piste cyclable qui, elle, est isolée. Et ensuite, il y a le sujet Gallieni. Donc ce boulevard Gallieni, on y travaille depuis maintenant très longtemps, va être élargi et une piste cyclable est prévue. Et là je rebondis sur ce que disait M. LAGARDE. Il faut arriver à avoir des connexions sur la gare du Grand Paris parce qu'elle est à moins de 1 kilomètre de la mairie. Il faut arriver à pouvoir, à permettre en tout cas aux Villéno-garennois d'atteindre cette gare du Grand Paris de manière assez sereine et c'est le boulevard Gallieni sans trop de difficultés, on peut y arriver. Le passage de la Seine, dans le cadre également de ce PPA, est prévue la fameuse passerelle pour passer de Villeneuve-la-Garenne jusqu'à L'Ile-Saint-Denis qui nous permettra ensuite d'attraper le site propre pour aller au Hub Pleyel qui sera lui aussi une interconnexion, comme vous l'avez dit, très importante. Ça, c'est plus long, on ne traverse pas la Seine comme ça, il y a 3 débuts de projet pour passer au-delà de la Seine. On a un avis favorable de L'Ile-Saint-Denis pour pouvoir travailler sur cette passerelle, le Département de Seine-Saint-Denis également, mais on est au début des négociations. De toute façon, aujourd'hui, on a un stop puisqu'il y a les JO et il ne se passera rien avant début 2025 sur ce sujet-là, mais il est essentiel. Et quand on parle de traverser la Seine, on parle de circulations douces, navettes électriques, on est sur ce projet-là, ce n'est pas un nouveau pont pour les véhicules. Et la grosse difficulté, on le voit aujourd'hui, non pas uniquement pour les cyclistes, mais aussi pour les automobilistes, c'est quand même l'entonnoir de L'Ile-Saint-Denis. Aujourd'hui, on se retrouve et vous le voyez avec les travaux liés aux JO sur l'A86 notamment, des répercussions de la circulation en centre-ville et notamment pour aller sur Saint Denis via L'Ile-Saint-Denis, et là ça ne

fonctionne pas et même pour une piste cyclable ça paraît très compliqué sur ce point-là. Très bien. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

M. HADDOUCHE :

Monsieur le Maire.

M. PELAIN, Maire :

Oui.

M. HADDOUCHE :

Moi je voulais ajouter justement que c'est un vrai sujet pour la Ville. Et depuis maintenant un peu plus d'un an, on a le « savoir rouler » sur la Ville, donc du coup nos scolaires et nos périscolaires pratiquent le vélo au sein des écoles. On a fait l'achat d'une trentaine de vélos et logiquement on devrait monter sur une centaine de vélos, donc c'est une vraie problématique qui est réfléchie et je tenais à remercier les services qui ont travaillé dessus et notre Éducation nationale, nos services scolaires, le service des sports, donc j'espère que ces enfants-là vont pouvoir bénéficier de ce schéma.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le schéma cyclable et la mise en œuvre du premier itinéraire ;

- **S'ENGAGE**

A réaliser le programme d'opérations pluriannuel en faveur du vélo ci-annexé, en déclinaison du schéma cyclable communal et à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ces aménagements et à tenir informés les partenaires financiers de ces aménagements.

Unanimité

12-Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur l'opération de travaux de réaménagement des carrefours et voies Bongarde et longue Bertrane à Gennevilliers et à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Monsieur Frédéric RARCHAERT

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée à la date du 22 octobre 2018, entre la Commune de Gennevilliers, la Commune de Villeneuve-la-Garenne et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vue de la réalisation des travaux de requalification des voiries respectivement situées rue de la Bongarde et avenue de la Longue Bertrane.

Un premier avenant a été conclu, le 12 janvier 2021, pour définir la répartition et le mode de règlement des dépenses entre les parties.

L'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) portée actuellement par l'EPT Boucle Nord de Seine, qui est en cours, et ainsi que les financements infructueux se rapportant à l'opération amènent à un certain nombre d'incertitudes pesant sur les capacités de financement de l'ensemble des parties à la convention. Par conséquent et au regard de ces éléments, il est nécessaire de suspendre l'opération

d'aménagement. C'est pourquoi, il vous est proposé de procéder à la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage pour résilier les dispositions de l'avenant n°1.

Il est donc proposé ce soir aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Allez-y.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il faut avouer que cette approbation, on pourrait la qualifier d'échec. Echec parce que quelles que soient les responsabilités entre les 3 instances Boucle Nord, Gennevilliers et notre Ville, il s'agit d'un échec pour nos concitoyens. Alors qu'une attention particulière est donnée à la sécurisation et l'embellissement de nos entrées de Ville, la résiliation de cet accord va laisser une verrue ouverte et tellement dangereuse pour ce carrefour entre le complexe Megarama et les centres commerciaux, un lieu circulaire dense donc accidentogène. Quelles sont les prochaines échéances ? Cette approbation doit-elle permettre un nouvel accord immédiat ou au contraire être la condamnation sans suite d'un aménagement relayé aux oubliettes. Merci pour votre réponse.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y.

M. BENTAJ :

Juste apporter une précision. A l'époque, quand j'étais maire-adjoint en charge des finances, la Ville de Villeneuve-la-Garenne n'était pas en mesure d'assumer sa part fiscale financière de l'opération et je me rappelle que le Maire s'était rendu à Gennevilliers pour supplier Gennevilliers de retarder l'échéance de facturation. Et les difficultés financières de la Ville ont fait que quand même cette opération-là a été capotée. Mais maintenant qu'on a 5 millions d'impôts de plus, je pense que Villeneuve-la-Garenne pourra assumer sa part.

M. PELAIN, Maire :

Recentrez-vous M. BENTAJ. Ah c'était votre intervention ! Ah oui, bravo, non mais ça ne nous étonne pas. Alors, non c'est très simple, pas de schéma directeur d'assainissement, pas de subvention. Donc une fois que le schéma directeur d'assainissement sera finalisé par l'EPT puisque c'est une des compétences de l'EPT, on pourra relancer le dispositif, relancer les demandes de subventions et donc mettre en route ce projet-là. Je ne supplice pas M. Patrice LECLERC, c'est un partenaire et on travaille parfaitement ensemble. Voyez, c'était beaucoup plus simple, il faut juste un schéma directeur M. BENTAJ et on ne l'a pas, donc on ne peut pas avoir la subvention, donc pas de fantasme.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix ? Des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage.

Unanimité

Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG

Aujourd'hui comme vous le savez, l'engagement de la municipalité est de créer 1 poste d'agent de police municipale pour 1000 habitants soit 7 postes pour les services de la Police municipale aujourd'hui en plus. Par ailleurs, il est nécessaire aussi de renforcer les effectifs pour fluidifier les actions nécessaires sur l'espace public et la voirie en particulier, et d'assurer pleinement les missions dévolues au métier par la création de 2 postes supplémentaires.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider de la création, à compter du 1^{er} janvier 2024 de 7 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

De la création, à compter du 1^{er} janvier 2024 de 7 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

Unanimité

14-Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et créances éteintes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses missions de recouvrement des titres émis par la Ville, le comptable municipal se heurte parfois à l'impossibilité de poursuivre le recouvrement : c'est le cas dans les situations de procédure de surendettement, de personne disparue ou n'habitant plus à l'adresse, de montants dus inférieurs aux seuils de poursuite. Au titre des années 2008 à 2022, le comptable public a ainsi établi une liste de créances en non-valeur pour un montant de 25 017,90 € et une liste des créances éteintes pour un montant de 2 133,63 €. Toutes les formalités ayant été accomplies, le comptable public sollicite l'accord de la Ville pour admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis favorable aux deux listes présentées pour un montant total de 27 151,53 €.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **DONNE**

Un avis favorable aux deux listes présentées pour un montant total de 27 151,53 €.

Unanimité

15- Approbation du Pacte financier entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la Ville de Villeneuve-la Garenne

Rapporteur : Monsieur Mohamed AMAGHAR

Le premier pacte financier et fiscal de l'EPT a été élaboré en concertation avec les communes membres en 2016 consécutivement à l'adoption du pacte de gouvernance. Ce dernier a fait l'objet d'une actualisation au dernier Conseil de territoire le 21 septembre 2023.

Ces compléments sont mineurs et portent principalement sur une précision apportée sur les excédents de la section d'investissement en fin d'exercice.

Les emprunts liés à de l'acquisition immobilière génèrent des excédents sur la section d'investissement et doivent être conservés par l'EPT sur son budget pour permettre à la Commune de réaliser son opération d'aménagement.

A ce jour, les excédents sont restitués à la Commune via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), alors que ce flux est un flux de fonctionnement. Dans la mesure où, il n'est pas possible d'opérer un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement, le pacte financier et fiscal retrace ces écritures comptables.

Par ailleurs, un paragraphe a été ajouté pour préciser que la participation de l'EPT au capital des Sociétés d'Économies Mixtes (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL), ainsi que les avances de trésorerie sont effectuées aux risques de la commune à l'initiative du projet, et ceci, afin de ne pas mutualiser les risques au niveau de toutes les communes du territoire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'abroger le précédent pacte financier et fiscal et d'approuver le présent document.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y alors, je vous laisse, M. BENTAJ ou M. MASSOU, comme vous voulez, allez-y.

M. MASSOU :

Une première remarque, je l'ai faite en commission des finances. L'EPT a déjà voté ce rapport et donc on a quand même une question de fonctionnement entre l'EPT et les collectivités. Imaginez que la Commune de Villeneuve-la-Garenne vote contre, il se passe quoi ? Ça a déjà été validé au niveau de l'EPT. Et donc on est là en train de nous faire croire qu'on a un pouvoir sur ce type de délibération. On n'en a aucun, on le vote, point, on suit, première remarque. La deuxième, et ça n'a rien à voir avec le rapporteur, quand j'ai lu le rapport, je me suis dit, est-ce qu'il y a des élus qui siègent à l'EPT qui sont capables de nous expliquer simplement le contenu de ce rapport. C'est-à-dire, est-ce qu'ils sont capables de nous le rendre lisible. Parce que soit on a une présentation très techno, écrite par les services, soit on est capable, en tant qu' élu, de le rendre compréhensible par le citoyen moyen et les élus moyens que nous sommes. Je ne pense pas qu'il y ait un seul élu de l'EPT qui soit capable de nous le simplifier pour nous le rendre lisible. Ah mais si quelqu'un s'y essaye, je suis tout ouïe.

M. PELAIN, Maire :

Vous voulez peut-être essayer M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Avec plaisir Monsieur le Maire. Alors au niveau de l'EPT, il n'y a pas de risque pour une raison assez simple, c'est qu'en fait le risque repose sur chacune des communes qui elles communiquent en fait ses lignes directrices et ses différentes orientations, et à vrai dire, on a même tendance à dire que l'EPT n'est rien d'autre qu'une chambre d'enregistrement. Puisque si vous votez contre n'importe quelle décision qui a été

déjà prise par les maires, vous risquez le retrait de vos délégations, je charrie. Plus sérieusement, vous nous demandez en fait de voter une illégalité et je vais m'expliquer pourquoi en fait c'est tellement complexe qu'on ne voit pas en fait l'illégalité de la chose. Et je vais juste m'intéresser...

M. PELAIN, Maire :

Vous avez 3 minutes cependant, allez-y.

M. BENTAJ :

Oh c'est nouveau, très bien. J'ai l'impression que le règlement intérieur, vous ne le rappelez qu'à l'opposition, non, non, mais je veux dire, vous dites...

M. PELAIN, Maire :

C'est un sujet où, non il ne faut pas perdre tout le monde, c'est pour ça que je dis ça, allez-y, je vous en prie.

M. BENTAJ :

Vous dites simplement, une parole par groupe, mais par contre quand votre équipe prend la parole, vous laissez.

M. PELAIN, Maire :

Vous perdez du temps M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Allez, plus sérieusement. Je vais m'intéresser simplement au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous avez fixée à 4,75. C'est un chiffre assez simple, c'est un taux que n'importe quel propriétaire, et je dirais même locataire parce que les propriétaires pour le coup le répercutent sur le locataire qui paye. Cette taxe-là n'est pas une vraie taxe au sens propre du terme, elle est juridiquement et fiscalement là uniquement pour pouvoir couvrir les dépenses générées par le ramassage des ordures ménagères. Or Monsieur le Maire, cette taxe-là ramène une recette de 2,4 millions et les dépenses que vous générez pour gérer l'enlèvement des ordures ménagères est de l'ordre de 1,7 millions. Or vous savez très bien que la loi vous interdit de faire du bénéfice sur cette taxe-là. Et malgré mes alertes, malgré les rapports d'études qui vous ont été remis, vous avez en permanence maintenu ce taux à 4,75, ce qui vous ramène ou ce qui permet de voler aux Villéno-garennois 400 000 € par an, c'est assez simple à comprendre. Il y a une illégalité dans la forme parce qu'on n'a pas tous les éléments sur les charges et il y a une illégalité dans le fond parce que vous maintenez un taux assez élevé. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Alors attention à la diffamation M. BENTAJ. Souvenez-vous que c'est enregistré et qu'il y a maintenant une sténo qui prend en note, donc tout est noté et donc ces propos diffamatoires peuvent être poursuivis et on se permettra peut-être de les poursuivre. Nous sommes dans les clous M. BENTAJ. Mais il faut venir, vous ratez quand même souvent les séances et d'ailleurs, vous avez reçu un courrier à ce titre pour vous rappeler à l'ordre, il faut assister aux séances et vous verriez que nous sommes totalement dans les clous et que nous avons, toutes les villes d'ailleurs, ont régularisé leur situation. Nous avons de très bons experts en mairie M. MASSOU, il est juste là avec ses services, donc il est à votre disposition pour vulgariser le sujet. Et je vous rappelle que c'est l'ancien directeur financier du territoire, avec plaisir.

M. MASSOU :

Justement votre renvoi sur l'administration pose problème. C'est-à-dire que je pense qu'un élu qui siège dans une instance doit être capable en peu de mots d'expliquer aux gens ce qu'il a voté. Donc ne me renvoyez pas sur les services, je parle aux élus qui siègent à l'EPT, est-ce qu'ils sont capables de nous expliquer de façon simple la délibération que nous sommes en train de voter.

M. PELAIN, Maire :

Moi je vous dis que vous n'avez pas compris cette délibération et je vous propose donc un temps de travail adapté qui vous permettra de la comprendre.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette très belle délibération ? Des abstentions ? 2. Des votes pour ? Des votes pour ? On se concentre. Merci, c'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

Le précédent pacte financier et fiscal.

- **APPROUVE**

Le présent document.

**Pour : liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstention : Union pour Villeneuve**

16-Solidarité avec la population marocaine et libyenne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Face aux catastrophes naturelles qui ont frappé le Maroc et la Libye, l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine et libyenne durement touchées. Le Gouvernement, les collectivités territoriales et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir verser deux dons d'un montant de 5 000 € chacun, l'un pour aider le peuple marocain, l'autre pour aider le peuple libyen, soit 10 000 € en tout.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Évidemment qu'on va les voter même si la somme me paraît dérisoire par rapport à l'ampleur des demandes. On va me dire Villeneuve-la-Garenne, son budget, mais soit on fait, soit on ne fait pas. Là je pense que moi je serai à la place de, d'ailleurs, je ne sais pas à qui ça va être versé, mais ceux qui vont recevoir 5 000 €, vu l'ampleur de la catastrophe vécue sur place, je ne voudrais pas qu'ils disent mais ils se moquent de nous, ils

se moquent de nous. C'est quand même d'une faiblesse incroyable, voilà. Mais on va quand même le voter parce que c'est 5 000 €, mais quand même.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. BENTAJ :

Merci Monsieur le Maire. Ce qui s'est passé au Maroc et en Libye est attristant. Les phénomènes naturels qui ont donné lieu à ces drames sont désolants. Nous ne pouvions pas, compte tenu de notre attachement au Maroc, rester les bras croisés à attendre et à ce titre-là, je me suis rendu sur place pour accompagner et soutenir des familles au gré des rencontres. La solidarité de la société civile marocaine, française et internationale est de nature à rassurer sur la persistance d'une forme d'humanité qui transcende les États, les Gouvernements et les pouvoirs publics. Accorder une aide au Maroc à hauteur de 5 000 € quand le fonds mis en place par Sa Majesté le Roi Mohammed VI avoisine les 11 millions d'euros est un geste symbolique. Mais quitte à se placer sur le terrain du symbole, il aurait été préférable que le service de la coopération décentralisée, et notamment parce que Tiznit appartient à une zone touchée, se rende sur place auprès de la population, une population qui a du mal à croire en l'action publique, mais qui est encline à croire davantage aux bienfaiteurs. Il y a quelquefois où une présence vaut cinq mille fois mieux qu'une aide, aussi symbolique et discrète que celle votée ce soir.

Y compris dans l'aide humanitaire, le Maroc a montré à quel point l'ingérence est inacceptable. Il n'a accepté officiellement l'aide que des monarchies, Espagne, Qatar, Émirats et Royaume-Uni. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a rappelé dans ses discours que dorénavant le Maroc ne saurait apprécier ses partenariats que sous le prisme de la reconnaissance de la marocanité du Sahara. En structurant récemment une coopération décentralisée avec Tiznit et avec des élus, et pas des moindres, allez-vous annoncer un jour officiellement votre soutien au Maroc et la marocanité du Sahara, comme l'a récemment fait M. Éric CIOTTI et Les Républicains, notre famille politique, lors d'un déplacement au Maroc.

M. PELAIN, Maire :

Franchement, arriver à essayer de faire un discours politique sur des sujets comme cela, enfin c'est vraiment M. BENTAJ, ça ne nous étonne pas en fait, ça ne nous étonne pas et c'est déplorable. Quant à M. MASSOU, pour l'Ukraine, on était sur 10 000 € également, souvenez-vous. Et il y a 32 000 communes et si chaque commune donne l'équivalent en pourcentage de ce que l'on donne, c'est quand même pas mal. La Région donne aussi, la Métropole a voté cet après-midi une aide, et cetera, donc on le fait. Concernant Tiznit, de nombreux projets sont en cours, on accompagne cette commune, on préfère, comme on l'avait fait d'ailleurs pour l'Ukraine, on préfère accompagner une ville que maintenant on connaît bien. Les membres du CCAS et Mme Fatima AAZIZ ont déjà accompagné une association locale travaillant sur le handicap avec une subvention de 3 000 €. Et d'autres aides. Je me déplace avec le SYCTOM sur place puisqu'ils ont besoin vraiment, et c'est une priorité, d'être aidés dans le cadre de traitement des déchets, et cetera, et cetera. Donc merci M. BENTAJ, mais arrêtez de nous donner des leçons et de nous faire part de votre investissement isolé sur ce sujet. C'est donc versé, M. MASSOU, c'est un fonds qui est mis en place par le ministère des Affaires étrangères en fait. Voilà donc on est au moins sûr que cet argent sera envoyé comme il se doit.

Y-a-t-il d'autres remarques sur ces points-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De verser deux dons d'un montant de 5 000 € chacun, l'un pour aider le peuple marocain, l'autre pour aider le peuple libyen soit 10 000 € en tout.

Unanimité

17-Prise de participation au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) QUODAM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Fondée en 1957 sous le nom « Ma Résidence de Villeneuve », la SEM QUODAM est une Société d'Économie Mixte disposant d'un patrimoine immobilier de 566 logements et 15 commerces.

Elle est aujourd'hui l'un des principaux propriétaires bailleurs de Villeneuve-la-Garenne et assure la gestion, l'entretien, la rénovation et la mise en valeur de ses ensembles immobiliers.

Par courrier en date du 14 septembre 2023, la SEM a informé la Ville que M. LACHAN, actionnaire de la SEM, souhaite céder son unique action dont la valeur nominale est de 1 443 euros TTC et la Ville souhaite l'acquérir.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette action dans le capital de la SEM QUODAM pour un montant total de 1 443 euros TTC.

Nous avons eu une délibération équivalente l'année dernière il me semble.

Je laisserai la présidence après les débats à M. RARCHAERT et M. FRANCOIS, Mme BANSEDE, M. PERICARD n'étant pas là et moi-même devront sortir sur cette délibération.

Y-a-t-il des questions ? 2, M. MASSOU et M. BENTAJ, allez-y.

M. MASSOU :

Oui ce n'est pas une question, c'est une demande, à moins que j'aie mal suivi l'ensemble des délibérations, mais quand même, je trouve qu'à un moment donné, ça serait bien qu'au Conseil municipal, on puisse avoir une présentation de ce que fait le QUODAM, parce que là j'ai l'impression qu'à chaque fois, vous vous appuyez sur son potentiel, ce qu'elle possède, mais quel est l'outil utile à la Ville. Que représente le QUODAM pour l'avenir dans tous les projets qui existent dans la Ville ? Et donc j'aimerais quand même connaître, pas obligatoirement un débat, ni un débat d'orientation, mais connaître la vision de leur place dans la Ville et de l'aide qu'ils peuvent apporter à une Commune comme la nôtre. Sinon, on a l'impression qu'ils sont plus en gestion du passé qu'en travail sur l'avenir.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y.

M. BENTAJ :

Merci Monsieur le Maire. Un petit peu dans les mêmes lignes directrices que M. Gabriel MASSOU, nous regrettons que l'actionnaire privé quitte le navire et qu'il soit remplacée par l'actionnaire public, même si la loi vous contraint à un certain nombre de parts pour du privé. On aurait aimé que ce soit quelqu'un du privé qui reprenne ces actions-là et non pas l'actionnaire public étant donné que la Ville est largement majoritaire. Au sein d'une SEM à Qui vous faites jouer un rôle très important, dont Gallieni Sud dans les improbables futures constructions rue de l'avenir, dans les politiques énergétiques de la Ville, vous êtes allés jusqu'à modifier les statuts pour laisser les champs totalement libres d'agir et n'avoir aucune opposition aussi...

M. PELAIN, Maire :

Recentrez-vous sur l'ordre du jour s'il vous plait.

M. BENTAJ :

Ça fait partie de l'ordre du jour.

M. PELAIN, Maire :

La vente de l'action, la vente de l'action, vous en pensez quoi ?

M. BENTAJ :

Vous me demandez de donner une action...

M. PELAIN, Maire :

Allez-y, allez-y, recentrez-vous ou je vous retire la parole.

M. BENTAJ :

Retirez la parole, si vous voulez, mais je resterai sur ma ligne. Vous nous demandez de voter pour l'achat d'une action.

M. PELAIN, Maire :

D'une action.

M. BENTAJ :

Et vous ne nous interrogez pas, vous ne voulez pas que je vous interroge sur la stratégie, sur la manière dont vous gérez...

M. PELAIN, Maire :

Sur l'achat de cette action, quel est votre positionnement ? M. MASSOU, tout à fait d'accord, et M. BENTAJ aussi puisque vous l'avez abordé en début d'intervention, sur votre demande, on organisera donc effectivement une présentation, donc un bilan de fin d'exercice sur cette SEM, ses filiales et les projets d'avenir, le passé a été, on a travaillé sur le passé, de nouvelles personnes sont arrivées, un nouveau directeur est arrivé vierge de toute histoire sur Villeneuve-la-Garenne, c'était important pour qu'il y ait une gestion saine de cette SEM.

Y-a-t-il d'autres remarques sur la vente de cette action ? Non donc on va laisser la présidence à M. RARCHAERT.

M. FRANCOIS, Mme BANSEDE et Monsieur le Maire quittent la salle. Monsieur Péricard est absent.

M. RARCHAERT :

Mes chers collègues, je vous propose donc de procéder au vote de cette délibération. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie. On peut rappeler Monsieur le Maire, Mme BANSEDE et M. FRANCOIS.

M. PELAIN, Maire :

Merci donc ça a été adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'acquisition de cette action dans le capital de la SEM QUODAM pour un montant total de 1 443 euros TTC.

**Pour : liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstention : Union pour Villeneuve**

18-Délégations de pouvoirs au Maire complémentaires en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué 28 attributions relevant de la gestion de la Commune au Maire conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Cette liste a été étendue le 18 novembre 2021 aux adjoints au Maire et conseillers municipaux dans la limite de leur délégation.

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 ainsi que le décret d'application du 29 juin 2023 ont ajouté trois attributions supplémentaires :

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents... »

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'étendre la délégation au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux aux 31 attributions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

M. PELAIN, Maire :

M. MASSOU.

M. MASSOU :

Quelle rapidité de mise en œuvre d'une décision qui date du 29 juin 2023 le décret d'application, 29 juin 2003, on est début octobre, 4 mois après. Pourquoi cette précipitation surtout sur des sujets qui jusqu'à maintenant ne posaient pas de problème dans leurs débats au Conseil municipal. Au contraire, ils étaient des outils de transparence, je pense aux déplacements pour les élus. On vient de voter par exemple l'admission en non-valeur de recettes, où est le problème que ça reste une délibération du Conseil municipal, je ne vois pas où est le problème. Ça nous permet juste avant que ce soit voté de voir d'où viennent ces décisions de mise en non-valeur. Nous avons eu plusieurs fois le débat sur les mandats spéciaux, où est le problème d'avoir le débat en Conseil municipal à part qu'on a obligatoirement le débat avant le déplacement et ça permet aux élus de savoir ce que font nos élus dans leurs déplacements. Je ne vois pas où est le sujet. Et là, vous renvoyez tout ça à des décisions qui ne seront plus prises en séance, nous aurons évidemment, comme à chaque Conseil municipal, la liste dans la communication des décisions municipales et des marchés publics. Mais vous voyez bien que cette liste à chaque fois ne conduit pas à de grands débats puisque ce sont des décisions déjà prises. Et donc un débat de décisions déjà prises a quand même un intérêt limité pour des élus. Et donc je ne vois pas pourquoi vous voulez à tout prix renforcer cette délégation de pouvoir au Maire sur des sujets qui ne posaient aucun problème dans le débat au Conseil municipal. Donc moi je ne voterai pas cette délibération.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Il faut éteindre votre micro, s'il vous plait. M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Pareil, on ne va pas voter cette délibération pour une raison assez simple, vous avez tendance Monsieur le Maire à vouloir résumer simplement à un débat oui et non. La prochaine fois, vous nous envoyez juste un questionnaire et on répondra.

Et on se donne rendez-vous en 2026 pour pouvoir prendre état de ce que vous avez fait tout au long de votre mandat. Sauf à supposer, mais c'est ce qui se fait en pratique, que les débats se font ailleurs à coup d'invitations lancées à des habitants sur Villeneuve-la-Garenne pour des sujets aussi importants et que vous privez ce Conseil-là d'en débattre.

M. PELAIN, Maire :

Alors, le rapport entre les invitations et la population, je ne le vois pas. Il est quand même normal que le Maire ou ses élus invitent des habitants pour pouvoir débattre, en mairie en plus, c'est quand même la moindre des choses. M. MASSOU, lorsque vous avez un mandat spécial entre 2 conseils, comment on fait du coup ? L'autre fois, donc ça nous est arrivé, vous nous êtes tombé dessus puisqu'on l'avait fait de manière, enfin on l'avait passé donc après le déplacement. Là, ça nous permet quand même de pouvoir répondre à certains déplacements, il n'y en a pas non plus 10 par an. Et ensuite, vous aurez effectivement et on le dit ici, à la fin de l'exercice, la liste des mandats spéciaux et on pourra en débattre.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Donc des votes contre ? 4. Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• APPROUVE

D'étendre la délégation au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux aux 31 attributions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Pour : liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Contre : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

19-Désignation des membres de la commission extramunicipale pour le fond de résidentialisation et approbation du règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif de financement de projet de sécurisation et d'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés par l'attribution de subvention d'un montant maximal de 80 % des dépenses exposées dans la limite d'un plafond de 800,00 € par logement de la copropriété bénéficiaire.

Pour ce faire, le Conseil municipal a créé une commission extra-municipale visant à sélectionner et évaluer l'ensemble des demandes de subvention.

Cette commission extra-municipale est composée d'élus, de techniciens et de personnalités extérieures.

Les membres sont au nombre de 5 issus de la majorité dont le Président et 2 issus de groupes de l'opposition. Concernant les 2 personnalités extérieures, désignées par arrêté, un appel à candidature sera réalisé dans le magazine municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le règlement intérieur,

- ✓ de désigner, au scrutin secret, les membres de cette commission extra-municipale pour le fond de résidentialisation.

Je suis donc candidat à la présidence. J'ai reçu les candidatures de M. AMAGHAR, M. FRANCOIS, M. BAYLAL, Mme BANSEDE, Mme NIELBIEN et Mme KANTE. Y a-t-il d'autres candidats ? Très bien. Il n'y a que des titulaires. Y-a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Nous allons passer au vote. On va vous déposer un bulletin, une urne passera et ensuite, il y aura le dépouillement. Et donc Mme LABORNE et Mme SERIR sont invitées à venir participer à ce vote. Je vous remercie.

Vote

Mme LABORNE et Mme SERIR s'il vous plait. Allons-y.

Dépouillement

Mme LABORNE :

C'est-à-dire, il faut qu'on les compte d'abord ?

M. PELAIN, Maire :

Oui.

Mme SERIR :

Bulletin nul.

M. Pascal PELAIN, M. Mohamed AMAGHAR, M. Alain-Xavier FRANCOIS, M. Lahcen BAYLAL, Mme Carine BANSEDE, Mme Eve NIELBEN, Mme Mariam KANTE

Un bulletin blanc

Liste complète

Bulletin nul

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète

Liste complète
Liste complète
Liste complète
Liste complète
Liste complète

Comptage des bulletins

M. PELAIN, Maire :

Merci. Le suffrage obtenu est donc de 29 voix pour la liste complète. Sont donc élus : M. AMAGHAR, M. FRANCOIS, M. BAYLAL, Mme BANSEDE, Mme NIELBEN, Mme KANTE et moi-même et j'en assurerai la présidence. Je vous remercie.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

Prend acte :

De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Questions diverses

M. PELAIN, Maire :

Nous avons reçu une question de la part de M. PELEAU, allez-y.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, chers collègues. A la lecture du magazine municipal du mois de septembre dernier, nous n'avons pas été les seuls à découvrir la double page sur le stationnement dans notre Ville. Si notre groupe s'est prononcé pour le stationnement payant, lors d'une commission, nous avons déjà pu nous exprimer sur la différence entre les 1 € mensuel en zone verte pour nos concitoyens et les 25 € mensuels pour les non-résidents. Nous avons notamment commenté le terme de non-résident qui s'applique aux salariés des entreprises situées dans notre Ville, mais également aux enseignants présents dans nos établissements scolaires. Nous avons alors indiqué que le tarif de 25 € devait être revu à la baisse. Il nous avait été répondu alors que rien n'était définitif et que les tarifs, comme la mise en place de zones pourraient être revus jusqu'en juin 2024. Pourtant, la parution dans le magazine semble définitive puisque rien n'indique que cela pourrait évoluer. Nous nous permettons d'insister, compte tenu des réactions que nous avons pu collecter auprès de chefs d'entreprise et d'enseignants, il est indispensable qu'un nouveau tarif puisse être présenté et qu'une différenciation soit faite entre les non-résidents de passage et ce que nous appelons communément les habitants de jour (salariés, enseignants et autres services). N'ajoutons pas des charges supplémentaires à ceux dont notre Municipalité a besoin, n'ajoutons pas un frein supplémentaire à ceux qui hésitent avant d'accepter un poste dans notre Ville. Entre les 1 € payé par nos concitoyens et les 25 € demandés pour les non-résidents, nous pensons qu'un tarif intermédiaire a très largement sa place. Merci.

M. PELAIN, Maire :

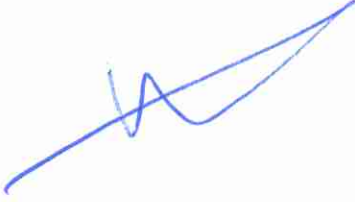
Merci pour votre question. Depuis la réforme sur la dépenalisation du stationnement, les communes peuvent maintenant maîtriser tout le processus lié au stationnement sur leur territoire et plus largement de définir une véritable politique de gestion de l'espace urbain pour une ville durable et de lutter contre les stationnements opportunistes fréquents à Villeneuve-la-Garenne en raison de la gratuité et de la proximité des transports en commun. Villeneuve-la-Garenne a fait ce choix.

Aujourd'hui, nous sommes les seuls à proposer un tarif résident à 1 €, un tarif des actifs non-résidents à 25 € contrairement à l'ensemble, et je ne vais pas les lister, des villes de notre territoire et au-delà où ça va du simple au triple. Et concernant les zones d'activité, ce sont principalement des zones privées, attention à ça, ce sont des zones privées donc le stationnement, pas toutes, mais la plupart, le stationnement payant ne peut pas y être appliqué. D'autre part, tout employeur a l'obligation de prendre en charge le Passe Navigo, donc ça peut aller même je crois jusqu'à 75 % dans certains cas, le Passe Navigo étant, enfin c'est 50 % et quelquefois 75 %, et le Passe Navigo est à 84 €. Donc le reste à payer est donc de 21 €. De la même manière, tout employeur est libre aussi de prendre en charge tout ou partie des frais de stationnement pour ses salariés. 1^{er} janvier donc mise en place du stationnement payant sur la Ville. On se donnera quelques mois pour évaluer la situation, on en reparlera à ce moment-là. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h36.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Le Secrétaire
Fatma SERIR



Pascal PELAIN



Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris



*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux
dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*